

Particuliers

Conditions de travail dans la fonction publique

- **Droit des agents publics**
- Santé et sécurité au travail
- Suivi médical professionnel
- Télétravail
- Complémentaire santé dans la fonction publique
- **Obligations des agents publics**
- Réserve, discrétion et secret professionnels
- Obéissance hiérarchique
- **Protection fonctionnelle**
- Agent victime
- Agent poursuivi en justice

Questions – Réponses

- Absences liées à la grossesse : quelles sont les règles ?
- Une fonctionnaire ou contractuelle enceinte est-elle obligée d'avertir son administration ?
- Que doit faire un agent en cas de conflit d'intérêt ?
- Le temps d'habillage compte-t-il comme temps de travail ?
- Lanceur d'alerte : quelles sont les règles ?
- Qu'est-ce que le référent déontologue dans la fonction publique ?
- Titres-restaurant : quelles sont les règles ?

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

- Conflits du travail dans la fonction publique

Mairie de Saint Bonnet de Mure

34 avenue de l'Hôtel de Ville
69720 - Saint Bonnet de Mure

04 78 40 95 55

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8h-12h / 13h30-19h

Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30

Mercredi : 8h-12h / 13h30-17h30

Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30

Crédit photos : François Boisjoly, Chart Photography, Vincent Moncorgé, Ville de Saint Bonnet de Mure